



Ville de  
**FONTENAY**  
**LE COMTE**

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

## **NOTE DE PRESENTATION**

## 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023	Evol°
013-ATTENUATION DE CHARGES	160	64	-59,8%
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	975	1 156	18,6%
731-FISCALITE LOCALE	9 525	10 228	7,4%
73-IMPOTS ET TAXES HORS FISCALITE LOCALE	2 831	2 914	2,9%
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 379	3 492	3,4%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	458	486	6,2%
76-PRODUITS FINANCIERS	0	3	n.s.
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS <sup>(1)</sup>	39	18	-54,6%
78-REPRISES SUR PROVISIONS	12	7	-45,1%
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 378</b>	<b>18 368</b>	<b>5,7%</b>

(1) : hors produit des cessions

n.s. : non significatif

s.o. : sans objet

En 2023, les produits de fonctionnement se sont élevés à 18 368 k€, en hausse de 5,7% par rapport à 2022. Ce dynamisme résulte principalement de :

- La fiscalité directe locale en raison de l'actualisation de 7,1% des bases (hors locaux professionnels) et du dynamisme des établissements industriels ;
- La taxe sur l'électricité, la ville ayant bénéficié du solde de la taxe communale de l'année 2022 et d'une quote-part de la taxe intérieure de consommation finale sur l'électricité suite à la réforme ;
- Les redevances des services périscolaires en raison de la refonte des grilles tarifaires et de la hausse de la fréquentation.

#### 1.1.1. La fiscalité locale

En 2023, la fiscalité locale s'élève à 10 228 k€, en hausse par rapport à 2022 de 7,4%.

Les impôts directs locaux (IDL) ont progressé de 7,3%, la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui représente 96% des IDL, ayant progressé de 6,7%. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

- L'actualisation de 7,1% des bases des locaux d'habitation et des établissements industriels,
- Une évolution physique (hors actualisation) des bases des établissements industriels de 4,8% lié principalement à l'extension d'Ocea, Biscotte Pasquier et SORIBA
- Une évolution physique de 1% des logements d'habitation,
- Une évolution physique de 0,8% des locaux professionnels avec une hausse moyenne des tarifs de 1,2%.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023	Evol°
LOCAUX D'HABITATION	13 078	14 152	8,2%
LOCAUX PROFESSIONNELS & COMMERCIAUX	4 993	5 095	2,0%
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS	1 115	1 251,8	12,3%
<b>TOTAL BASES NETTES</b>	<b>19 186</b>	<b>20 499</b>	<b>6,8%</b>
x TAUX TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	41,86%	41,86%	
+ LISSAGE	26	18	
<b>= PRODUIT TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES</b>	<b>8 058</b>	<b>8 599</b>	<b>6,7%</b>

La taxe d'habitation a fortement progressé du fait de la bascule d'un certain nombre de logements en résidences secondaires.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est supprimée à compter de 2023 et intégrée dans la taxe intérieure de consommation finale sur l'électricité (TICFE) dont une part est dorénavant reversée par l'Etat. Le montant reversé par l'Etat en 2023 correspond à la taxe perçue par la commune en 2022 augmenté de 1,5% et de l'inflation hors tabac de 2021 (1,6%) soit 339 k€. Toutefois, les fournisseurs d'électricité ont continué à reverser la taxe perçue sur les consommations de 2022 conduisant au total à une taxe de 434 k€.

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) a progressé de 34,5% essentiellement en raison de la progression des tarifs, les surfaces taxées ayant progressé de 4,6%.

A l'inverse les droits de mutation sont en diminution mais demeure à un niveau élevé.

A noter que la quote-part de l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) reversé par la communauté de communes s'effectue dorénavant par le biais d'une convention de reversement de fiscalité et non via l'attribution de compensation comme c'était le cas jusqu'en 2022.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023	Evol°
<b>IMPOTS DIRECTS LOCAUX</b>	<b>8 363</b>	<b>8 973</b>	<b>7,3%</b>
TAXE HABITATION	163	233	42,7%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	8 058	8 599	6,7%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	126	138	9,7%
TAXE SUR LES LOCAUX VACANTS	57	74	29,3%
FRICHES COMMERCIALES	28	28	3,1%
CORRECTION REFORME FISCALITE LOCALE	-105	-112	7,0%
ROLES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES	36	13	-63,3%
<b>AUTRES RECETTES FISCALES</b>	<b>1 162</b>	<b>1 256</b>	<b>8,1%</b>
DROITS DE MUTATION	576	510	-11,4%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	328	434	32,3%
TAXE SUR LA PUBLICITE	147	198	34,5%
IFER	0	13	s.o.
DROITS DE PLACE	84	69	-18,9%
AIRE DE CAMPING-CARS	26	30	16,7%
IMPOT SUR LES SPECTACLES	0	1	n.s.
<b>TOTAL FISCALITE DIRECTE LOCALE</b>	<b>9 525</b>	<b>10 228</b>	<b>7,4%</b>

### 1.1.2. Les impôts locaux (hors fiscalité locale)

Les impôts et taxe hors fiscalité directe locale se composent de l'attribution de compensation, du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) et de la dotation de solidarité communautaire. Ils s'élèvent à 2 914 k€ en 2024.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 654	2 698
DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	0	60
FPIC	176	156
<b>TOTAL</b>	<b>2 831</b>	<b>2 914</b>

Par rapport à 2023, la détermination de l'attribution de compensation a été modifiée :

- Le montant prélevé au titre des services mutualisés a été maintenu au niveau du prélèvement prévisionnel réalisé sur l'attribution de 2023, les écarts avec le réalisé 2023 et prévisionnel 2024 faisant alors l'objet d'une facturation et devient donc une charge pour la commune,
- La participation de la commune au service unifié du droit des sols fait l'objet d'une facturation en 2023 et n'est donc plus prélevée sur l'attribution de compensation,
- Le produit des IFR est reversé directement et ne vient pas en majoration de l'attribution de compensation (cf supra).

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023
ATTRIBUTION DE COMPENSATION FIXE AU 01/01/2022	3 680	3 680
SERVICE DROIT DES SOLS	-65	0
REGULARISATION SERVICE DROIT DES SOLS N-1	4	0
SERVICES MUTUALISES	-981	-981
REGULARISATION SERVICES MUTUALISES N-1	4	0
IFER N-1	13	0
<b>ATTRIBUTION DE COMPENSATION</b>	<b>2 654</b>	<b>2 698</b>

L'éligibilité au FPIC, dépend de trois critères mesurés sur le périmètre de la CC Pays Fontenay Vendée et comparés aux moyennes nationales : le revenu imposable, le potentiel financier et l'effort fiscal. Ces critères sont utilisés pour déterminer un indice synthétique permettant de classer les intercommunalités. Seuls les 745 premiers territoires sont alors éligibles au FPIC.

	2022	2023
ECART RELATIF AU POTENTIEL FINANCIER (a)	1,0966	1,0716
ECART RELATIF AU REVENU (b)	1,2066	1,1769
ECART RELATIF À L'EFFORT FISCAL (c)	1,0472	1,0662
<b>INDICE SYNTHETIQUE (a x 20% + b x 60% + d x 20%)</b>	<b>1,1527</b>	<b>1,1337</b>

On constate une diminution de l'indice qui s'explique par un plus fort dynamisme de la richesse fiscale du territoire que la moyenne nationale et une meilleure progression du revenu imposable du territoire que la moyenne nationale.

Il en résulte un recul du territoire dans le classement qui est passé de la 420<sup>ème</sup> place à la 480<sup>ème</sup>.

Le FPIC est alors fonction de la population, de l'indice synthétique et de la valeur de point (valeur permettant d'ajuster la somme des dotations de l'ensemble des intercommunalités éligibles à l'enveloppe disponible).

Ces trois critères étant en diminution, le FPIC perçu au niveau du territoire est en diminution de 6%.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023
POPULATION DGF CC PAYS FONTENAY VENDEE	37 742	37 622
x INDICE SYNTHETIQUE	1,1527	1,1337
x VALEUR DE POINT	23,92	22,93
<b>= ATTRIBUTION FPIC</b>	<b>1 041</b>	<b>978</b>

La part conservée par la Communauté de Commune Pays Fontenay Vendée correspond à son coefficient d'intégration fiscale. Ce dernier étant passé de 38,6% à 42,4% en 2023, il en résulte une diminution de l'ordre de 11,9% pour l'ensemble des communes du territoire.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023
ATTRIBUTION FPIC	1 041	978
x COEFFICIENT D'INTEGRATION FISCALE	38,62%	42,43%
<b>= PART FPIC CC PAYS FONTENAY VENDEE</b>	<b>402</b>	<b>415</b>
	↓	↓
<b>⇒ PART FPIC COMMUNES</b>	<b>639</b>	<b>563</b>

La répartition entre les communes s'effectue sur le fondement de la population et du potentiel financier. En 2023, la forte progression du potentiel financier d'Auchay sur Vendée a permis un léger accroissement de la part de Fontenay le Comte dont le FPIC a diminué de 11,7%.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023
POPULATION DGF FONTENAY LE COMTE	14 243	14 104
÷ POTENTIEL FINANCIER PAR HABITANT	1 078	1 147
= POP DGF / POTENTIEL FINANCIER FONTENAY LE COMTE	13,2	12,3
Σ POP DGF / POTENTIEL FINANCIER COMMUNES CCPFV	47,83	44,45
= PART FONTENAY LE COMTE	27,6%	27,7%
x PART FPIC COMMUNES	639	563
<b>= FPIC FONTENAY LE COMTE</b>	<b>176</b>	<b>156</b>

### 1.1.3. Les dotations et subventions

En 2023, les dotations et subventions s'élèvent à 3 492 k€, en hausse de 3,4% par rapport à 2022.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023	Evol°
<b>CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT</b>	<b>3 021</b>	<b>3 070</b>	<b>1,6%</b>
DOTATION FORFAITAIRE	1 434	1 420	-1,0%
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE BOURG CENTRE	425	444	4,6%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	423	438	3,6%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	175	160	-8,2%
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	529	590	11,5%
FCTVA	36	17	-53,9%
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>357</b>	<b>423</b>	<b>18,3%</b>
ETAT	96	97	0,9%
REGION PAYS DE LA LOIRE	7	0	-100,0%
DEPARTEMENT DE LA VENDEE	2	25	n.s.
CC PAYS FONTENAY VENDEE	0	0	s.o.
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	246	286	16,4%
AUTRES	7	15	111,4%
<b>TOTAL DOTATIONS ET SUBVENTIONS</b>	<b>3 379</b>	<b>3 492</b>	<b>3,4%</b>

#### ❖ Les concours financiers de l'Etat

En raison d'une baisse de la population, la dotation forfaitaire a diminué de 14 k€. A noter que cette dotation n'a pas fait l'objet d'un écrêtement en 2023.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023
DOTATION FORFAITAIRE N-1	1 461	1 434
+ VARIATION POPULATION	1	-14
- ECRETEMENT	29	0
<b>= DOTATION FORFAITAIRE N</b>	<b>1 434</b>	<b>1 420</b>

Malgré une progression plus rapide du potentiel financier de Fontenay le Comte que celui de la moyenne des communes de moins de 10 000 habitants, la dotation de solidarité rurale bourg-centre de la ville a progressé de 4,6%. Ceci résulte de la hausse de l'enveloppe nationale de cette dotation qui a augmenté de 8,3%.

en milliers d'euro	2022	2023
POPULATION DGF <sup>(1)</sup>	10 000	10 000
x ECART DE POTENTIEL FINANCIER <sup>(2)</sup>	0,785	0,760
x EFFORT FISCAL <sup>(3)</sup>	1,2	1,2
x VALEUR DE POINT	45,08	48,73
<b>= DOTATION DE SOLIDARITE RURALE BOURG CENTRE</b>	<b>425</b>	<b>444</b>

(1) : plafonnée à 10 000 habitants

(2) : Ecart au potentiel financier moyen des communes moins de 10 000 habitants

(3) : Plafonné à 1,2

La dotation de solidarité urbaine est réservée aux 694 premières communes classées selon un indice synthétique.

Avec un indice de 1,0183, Fontenay le Comte s'est positionnée à la 535<sup>ème</sup> position et demeure éligible à cette dotation.

	2022	2023
ECART RELATIF AU POTENTIEL FINANCIER (a)	1,2136	1,1878
ECART RELATIF A LA PART BENEFICIAIRES APL (b)	0,8346	0,8231
ECART RELATIF A LA PART LOGEMENTS SOCIAUX (c)	0,7499	0,7321
ECART RELATIF AU REVENU MOYEN (d)	1,2482	1,2209
<b>INDICE SYNTHETIQUE (a x 30% + b x 30% + c x 15% + d x 25%)</b>	<b>1,0390</b>	<b>1,0183</b>

Le montant de la dotation correspond alors au montant de l'année précédente majoré d'une somme fonction de la population, de l'indice synthétique, de l'effort fiscal, du classement en fonction de l'indice et de sa part population résident dans les quartiers prioritaires de la ville.

Pour 2023, la ville a bénéficié d'une progression de 15 k€.

en milliers d'euro	2022	2023
POPULATION DGF	14 243	14 104
x INDICE SYNTHETIQUE	1,0390	1,0183
x EFFORT FISCAL	1,25	1,24
x VALEUR DE POINT	0,52	0,54
x COEFFICIENT DE RANG	1,466	1,303
x COEFFICIENT ZUS	1,222	1,224
<b>= MAJORATION DSU</b>	<b>17</b>	<b>15</b>

Les compensations de taxes foncières qui reposent majoritairement sur la compensation de l'abattement de 50% des établissements industriels progressent 11,5%, les bases d'imposition de ces établissements ayant progressé de 12,3%.

### ❖ Les subventions

Les subventions viennent essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales pour la petite enfance et la jeunesse. Elles ont progressé de 16,4% en 2023.

### 1.1.4. Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine, qui s'élèvent en 2023 à 1 156 k€, apparaissent en hausse de 18,6% par rapport à 2022.

Ainsi, les redevances des services périscolaires, qui représentent 53% de ces recettes ont progressé de 14,8%. Ces dernières se composent de la restauration scolaire, de l'accueil du matin et du soir et de la vente de repas à des organismes extérieurs (communauté de communes, communes et associations). Cette hausse s'explique pour partie par la refonte des grilles tarifaires mais également d'une hausse de la fréquentation pour l'accueil (+24% pour l'accueil) et du nombre de repas servis aux élèves (+1%).

La forte progression des remboursements de frais de la CC Pays Fontenay Vendée vient essentiellement des remboursements du personnel mis à disposition pour les ALSH au titre de l'année 2021 qui avait été rattaché sur l'année 2021 mais n'a été facturé qu'en 2023.

La hausse des remboursements de frais des autres tiers vient principalement de la refacturation de la taxe foncière de Schur Flexibles Uni Flexo au titre de l'année 2022 qui a été facturé en 2023.

Les redevances des concessions ont progressé de 87,5% principalement en raison de la progression du nombre de concessions octroyées, à savoir 104 comptabilisées en 2023 contre 67 en 2022.

A l'inverse les droits d'occupation du domaine ont diminué de 37% dans la mesure où trois années avaient été facturées en 2022 au titre des droits pour le réseau de télécommunication.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023	Evol°
<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>726</b>	<b>800</b>	<b>10,2%</b>
PERISCOLAIRE	531	609	14,8%
CULTURE	85	72	-15,2%
JEUNESSE	69	72	4,2%
MULTI ACCUEIL	30	32	6,2%
AUTRES	11	15	31,3%
<b>PRODUIT DES DOMAINES</b>	<b>173</b>	<b>179</b>	<b>3,6%</b>
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	45	29	-36,7%
CIMETIERES	16	30	87,5%
POLE D'ECHANGE MULTIUSAGE	111	120	7,9%
<b>REMBOURSEMENTS DE FRAIS</b>	<b>76</b>	<b>177</b>	<b>133,4%</b>
CC PAYS FONTENAY VENDEE	59	124	109,6%
AUTRES TIERS	17	53	n.s.
<b>TOTAL PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE</b>	<b>975</b>	<b>1 156</b>	<b>18,6%</b>

### 1.1.5. Les autres produits de fonctionnement

En 2023, les autres produits de fonctionnement s'élèvent à 578 k€, en baisse de 14% par rapport à 2022 notamment du fait de :

- De la régularisation d'indemnités journalières dues au titre d'années antérieures conduisant au total à un montant de 160 k€ en 2022 contre 64 k€ en 2023 ;
- Du solde de la redevance de la DSP du PEMU qui avait été perçue en 2022

En l'inverse, on note une augmentation de certaines de ces recettes et notamment :

- Les dommages et intérêts suite à la condamnation de la personne ayant détérioré les filets du parc Baron,

- De la redevance des panneaux photovoltaïques pour lesquels deux années ont été comptabilisé en 2023
- De la location de l'espace Cassin.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023	Evol°
<b>LOYERS</b>	<b>353</b>	<b>365</b>	<b>3,5%</b>
ESPACE CASSIN - THEATRE	72	96	33,4%
LOCAUX SPORTIFS	61	57	-7,9%
SALLES	34	48	39,8%
AUTRES LOCAUX	163	143	-12,4%
TERRAINS	22	22	-1,6%
<b>FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES</b>	<b>55</b>	<b>51</b>	<b>-7,0%</b>
POLE D'ECHANGE MULTIUSAGE	30	0	-100,0%
Panneaux photovoltaïques	25	51	106,4%
<b>AUTRES</b>	<b>261</b>	<b>161</b>	<b>-38,3%</b>
INDEMNITES DE SINISTRES	24	25	0,9%
DOMMAGES ET INTERETS	1	32	n.s.
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	39	18	-54,6%
INDEMNITES JOURNALIERES	160	64	-59,8%
REPRISES SUR PROVISIONS	12	7	-45,1%
AUTRES	25	16	-36,3%
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>669</b>	<b>578</b>	<b>-13,7%</b>

## 1.2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023	Evol°
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 296	4 653	8,3%
012-CHARGES DE PERSONNEL	8 805	8 960	1,8%
014-ATTENUATION DE PRODUITS	34	46	35,2%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 243	1 188	-4,4%
66-CHARGES FINANCIERES	260	244	-6,1%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	37	4	-90,2%
68-DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	s.o.
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 673</b>	<b>15 095</b>	<b>2,9%</b>

Après une année 2022 qui a connu un niveau d'inflation très important, le contexte de l'année 2023 a lui aussi été propice à la hausse des dépenses avec :

- Une explosion des prix de l'électricité et du gaz,
- Une hausse de la valeur de point des salaires de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet,
- La poursuite de la hausse des denrées alimentaires.

Malgré cela, la progression des dépenses de fonctionnement s'est « limitée » à 2,9% notamment en raison des efforts et mesures prises en matière d'économies d'énergie où l'on a pu constater une baisse des consommations d'électricité de 32% pour l'éclairage public et 10% pour les bâtiments.

### 1.2.1. Les charges de personnel

En 2023, les dépenses de personnel s'élèvent à 8 960 k€. Elles sont en augmentation de 1,8% par rapport à 2022 essentiellement en raison de la révision de la valeur de point au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ce qui a représenté 128 k€.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023	Evol°
<b>REMUNERATION DU PERSONNEL</b>	<b>6 160</b>	<b>6 265</b>	<b>1,7%</b>
PERSONNEL TITULAIRE	5 360	5 374	0,3%
PERSONNEL NON TITULAIRE	793	874	10,2%
APPRENTIS	7	16	133,8%
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>2 559</b>	<b>2 627</b>	<b>2,7%</b>
COTISATIONS URSSAF	904	923	2,1%
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	1 371	1 406	2,6%
COTISATIONS AUX ASSEDICS	32	35	10,5%
COTISATIONS AU CNFPT	121	125	3,7%
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	87	78	-10,3%
AUTRES	45	60	34,8%
<b>AUTRES</b>	<b>86</b>	<b>68</b>	<b>-20,3%</b>
VERSEMENT AUX ŒUVRES SOCIALES	41	41	1,0%
PERSONNEL EXTERIEUR	42	24	-43,6%
MEDECINE DU TRAVAIL	3	4	16,1%
<b>TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL</b>	<b>8 805</b>	<b>8 960</b>	<b>1,8%</b>

Au 31 décembre 2023, les effectifs pourvus s'élèvent à 200,7 ETP en progression de 1,3 ETP par rapport au 31 décembre 2022.

**1.2.2. Les charges à caractère général**

<i>en milliers d'euro</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evol°</b>
<b>ACHATS DE BIENS</b>	<b>2 234</b>	<b>2 564</b>	<b>14,8%</b>
ELECTRICITE	683	890	30,3%
GAZ	335	414	23,5%
COMBUSTIBLES	5	7	31,7%
CARBURANT	105	102	-3,1%
FOURNITURES	606	572	-5,6%
DENREES ALIMENTAIRES	393	459	16,9%
EAU	74	95	29,5%
VETEMENTS DE TRAVAIL	33	25	-23,5%
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>1 987</b>	<b>1 942</b>	<b>-2,3%</b>
ENTRETIEN ET REPARATIONS	673	619	-8,1%
PRESTATIONS DE SERVICE	288	228	-20,7%
LOCATIONS MOBILIERES	168	120	-28,7%
ASSURANCES	106	126	18,5%
HONORAIRES ET INDEMNITES	84	149	78,8%
TRANSPORT	9	12	36,0%
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	177	218	23,6%
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	111	109	-1,9%
FRAIS DE GARDIENNAGE	23	25	6,7%
REDEVANCE ORDURES MENAGERES	40	41	1,6%
LOYERS ET CHARGES	36	29	-17,7%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	273	266	-2,8%
<b>REMBOURSEMENT DE FRAIS</b>	<b>3</b>	<b>88</b>	<b>n.s.</b>
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>72</b>	<b>59</b>	<b>-17,5%</b>
TAXES FONCIERES	70	55	-21,7%
AUTRES TAXES	2	4	150,1%
<b>TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>4 296</b>	<b>4 653</b>	<b>8,3%</b>

En 2023, les charges à caractère général s'élèvent à 4 653 k€, en hausse de 8,3% par rapport à 2022.

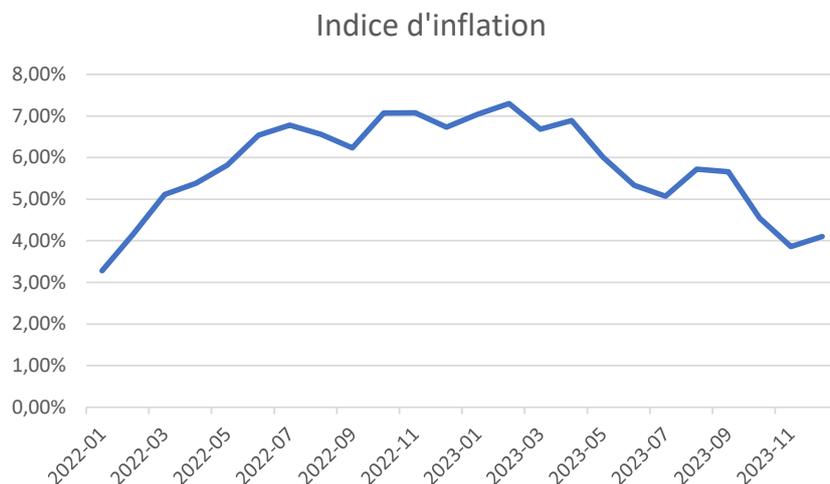
Le niveau de cette hausse s'explique principalement par l'accroissement des prix de l'électricité et du gaz dû à la conjoncture internationale. Ainsi, le prix moyen du KWh d'électricité a quasiment doublé par rapport à 2022. L'impact de cette hausse a été atténué par deux facteurs :

- Les mesures d'économies entreprises qui ont permis de réduire les consommations. Ainsi la consommation annuelle est passée de 1 043 MWh à 707 MWh pour l'éclairage public, soit une diminution de 32%, et de 2 012 MWh à 1 806 MWh pour les bâtiments, soit une baisse de 10% ;
- Le bouclier tarifaire dont a bénéficié la ville qui a représenté un allègement de la charge de 146 k€.

En dehors des dépenses d'électricité et de gaz, la progression des dépenses s'est « limitée » à 2,2% dans un contexte inflationniste.

Parmi ces dépenses, les dépenses d'alimentation ont également fortement progressé (+16,9%) du fait :

- De la hausse du coût du bol alimentaire de 14,9% résultant de l'accroissement du prix des denrées (à titre d'exemple entre le début de l'année 2022 et la fin de l'année 2023, le prix du bœuf a augmenté de 27% et celui du poulet de 14%) ;
- La cuisine centrale a produit 171 600 repas en 2023 contre 166 901 repas en 2022, soit +2,8%.



### **1.2.3. Autres charges hors intérêts**

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1 192 k€ en 2023 et sont en diminution de 6,9% par rapport à 2022. Cette baisse vient principalement d'une indemnisation de 80 k€ versée en 2022 suite à l'enlèvement des panneaux photovoltaïques de l'ancienne école Marceau Bretaud et d'une baisse des titres annulés sur les exercices antérieurs l'année 2022 ayant vu l'annulation d'un titre de 25 k€ suite à une décision de justice.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023	Evol°
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>633</b>	<b>665</b>	<b>5,0%</b>
ASSOCIATIONS	555	575	3,6%
CCAS	78	90	15,4%
<b>CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES</b>	<b>190</b>	<b>179</b>	<b>-6,0%</b>
ECOLES PRIVEES	128	131	2,0%
E COLLECTIVITE	6	6	5,6%
PARC INTERREGIONAL	14	0	-100,0%
CC PAYS DE VENDEE (EAUX PLUVIALES)	42	42	-0,5%
<b>ELUS</b>	<b>244</b>	<b>253</b>	<b>3,7%</b>
INDEMNITES	200	204	2,3%
CHARGES SOCIALES	30	31	2,5%
FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION	14	18	26,1%
<b>PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>-23,5%</b>
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	3	1	-48,9%
CREANCES ETEINTES	3	3	2,5%
<b>AUTRES</b>	<b>207</b>	<b>91</b>	<b>-56,1%</b>
DROITS D'UTILISATION	78	67	-13,6%
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	37	4	-90,2%
PROVISION POUR CREANCES DOUTEUX	0	0	s.o.
AUTRES	92	20	-78,5%
<b>TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 280</b>	<b>1 192</b>	<b>-6,9%</b>

#### 1.2.4. Les charges financières

En 2023, les charges financières s'élèvent à 244 k€, en diminution de 6,1% par rapport à 2022 en raison de la baisse de l'encours de dette.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023	Evol°
<b>INTERETS DES EMPRUNTS</b>	<b>260</b>	<b>244</b>	<b>-6,1%</b>
INTERETS ECHUS	263	256	-2,7%
INTERETS NON ECHUS	-4	-12	252,0%
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>260</b>	<b>244</b>	<b>-6,1%</b>

## 2. LA DETTE

L'annuité de la dette s'élève à 1 305 k€, en progression de 3,8% par rapport à 2022 en raison de l'accroissement du remboursement de capital.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023	Evol°
INTERETS DE LA DETTE	260	244	-6,1%
+ REMBOURSEMENT DE CAPITAL	998	1 062	6,4%
<b>= ANNUITE DE LA DETTE</b>	<b>1 257</b>	<b>1 305</b>	<b>3,8%</b>

L'encours de dette a diminué de 1 044 k€ en 2023 et se fixe au 31 décembre à 10 962 k€ et est intégralement classé en catégorie A1 selon la charte Gissler.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023
ENCOURS DE DETTE AU 01/01	11 903	12 005
- REMBOURSEMENT DU CAPITAL	998	1 062
+ EMPRUNTS MOBILISES	1 100	18
<b>= ENCOURS DE DETTE MOBILISE AU 31/12</b>	<b>12 005</b>	<b>10 962</b>

L'emprunt de 1 M€ contracté en 2022 n'a pas été mobilisé en 2023. Seul un prêt à taux 0% de la CAF a été mobilisé en 2023 pour un montant de 18 k€ au titre de la rénovation de la maison de quartier des Moulins.

En 2023, le taux d'intérêt moyen s'élève à 2,0%.

	2022	2023
INTERETS DE LA DETTE	260	244
÷ ENCOURS DE DETTE AU 01/01	11 903	12 005
<b>= TAUX D'INTERET MOYEN</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,0%</b>

### 3. LES INDICATEURS DE GESTION

#### 3.1. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

La dynamique des recettes de fonctionnement conjointe à une relative maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement a conduit à un accroissement de la capacité d'autofinancement nette qui se fixe à 2 211 k€.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	17 378	18 368
- CHARGES DE FONCTIONNEMENT	14 673	15 095
<b>= CAF BRUTE</b>	<b>2 704</b>	<b>3 273</b>
- REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	998	1 062
<b>= CAF NETTE</b>	<b>1 707</b>	<b>2 211</b>

#### 3.2. LA CAPACITE DE DÉSENDETTEMENT

L'amélioration de la capacité d'autofinancement brute, conjointe à une diminution de l'encours de dette a conduit à une diminution de la capacité de désendettement qui s'élève à 3,3 années.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	12 005	10 962
÷ CAF BRUTE	2 704	3 273
<b>= CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>	<b>4,4 ans</b>	<b>3,3 ans</b>

### 4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 4.1. LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT (RPI)

Les ressources d'investissement se sont élevées à 996 k€, avec 260 k€ de cessions.

Les principales cessions ont été :

- Les reprises des balayeuses (85 k€) ;
- La vente de parcelles : à l'angle de l'avenue François Mitterrand et du boulevard des Champs Marot (32 k€), chemin des Perchées (30 k€), à l'angle de la rue François Roy et l'allée Henri Guesdon (20 k€) ;
- La vente d'immeubles : 24 rue des loges (29 k€), 4 rue Gaston Guillemet (27 k€).

<i>en milliers d'euro</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
TAXE D'AMENAGEMENT	183	251
- TAXE D'AMENAGEMENT REVERSEE	100	0
+ FONDS DE COMPENSATION DE TVA	918	471
- FONDS DE COMPENSATION DE TVA REVERSE	0	0
+ DONNS ET LEGS EN CAPITAL	0	14
+ CESSIONS	184	260
<b>= RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 185</b>	<b>996</b>

#### 4.2. LES INVESTISSEMENTS

En 2023, les investissements payés se sont élevés à 5 832 k€ et les subventions d'investissement encaissées se sont élevées à 1 100 k€, soit un investissement net de 4 732 k€.

<i>en milliers d'euro</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 435	5 832
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	992	1 100
<b>= DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 443</b>	<b>4 732</b>

Concernant les reports d'investissement, ils s'élèvent à 3 572 k€ pour les dépenses, 93 k€ pour les subventions et 1 000 k€ pour les emprunts.

<i>en milliers d'euro</i>		Mandaté	Reports	
<b>AMENAGEMENTS URBAINS</b>				
<b>PRU MOULINS LIOT</b>				
	Aménagement des espaces publics	D	62	
	Maison des habitants	D	173	
		S	14	
	OPCU	D	43	
		S	46	
<b>REHABILITATION LUSSAUD</b>				
	Achat foncier	D	645	
	Etude hydraulique	D	9	
	15 - 17 rue des loges	D	237	
	Fonds friches	S	248	
<b>RUE DE LA REPUBLIQUE</b>				
	Travaux et maîtrise d'œuvre	D	91	
<b>AUTRES</b>				
	Démolition ancien cinéma	D	35	21
	Capital Oryon	D	39	0
	Urbanisme règlementaire (PLU)	D	34	0
	Reversement taxe d'aménagement	D	0	340
<b>ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT</b>				
<b>VIE SCOLAIRE</b>				
	Ecole Bouron Masse	D	1 900	26
		S	352	0
	Ecole Les Cordeliers - gros entretien	D	0	91
	Ecole Les Jacobins - gros entretien	D	0	22
	Ecole René Jaulin - gros entretien	D	2	8
	Ecoles - équipements	D	38	9
		S	3	0
	Restauration scolaire - équipements	D	10	0
<b>JEUNESSE</b>				
	Maison de l'enfance	D	19	388
	Forum jeunes	D	14	45
	Equipement de loisirs parc Baron	D	1	0
<b>SPORT</b>				
	Equipements sportifs - matériel	D	16	0
	Grande prairie - bardages et sols sportifs	D	102	
		S	33	
	Tennis des Horts - gros entretien	D	30	36
	Terrain rugby - gros entretien	D	0	94
	Terrains tennis plaine - rénovation	D	0	75
	Autres équipements sportifs - gros entretien	D	34	33

en milliers d'euro		Mandaté	Reports	
<b>CULTURE ET PATRIMOINE</b>				
<b>CULTURE</b>				
	Musée - rénovation	D	72	12
	Musée - logiciel gestion collections	D	3	0
	Espace Cassin - gros entretien	D	45	7
	Espace Cassin - matériel	D	54	1
	Médiathèque - matériel	D	18	0
	Médiathèque - remplacement SSI	D	66	0
	Equipements culture	D	3	0
<b>PATRIMOINE ANCIEN</b>				
	Eglise Notre Dame	D	21	0
	Fontaine des Quatre-Tias	D	2	0
	Parcours signalétique patrimonial	D	3	1
	Site patrimonial remarquable	D	42	70
<b>ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT</b>				
<b>QUALITE DES ESPACES PUBLICS</b>				
	Voirie / Effacement de réseau	D	355	1 006
		S	114	0
	Eclairage public	D	0	63
	Economies d'énergie éclairage public	D	28	29
	Aires de jeux	D	39	0
	Mobilier urbain	D	12	9
	Rue des Loges	D	34	0
	Centre technique municipal	D	59	0
		S	146	0
<b>SECURITE</b>				
	Vidéoprotection	D	48	0
	Equipement police municipale	D	4	1
		S	6	0
<b>ENVIRONNEMENT</b>				
	fleurissement / cimetières	D	26	0
	Cimetière naturel	D	0	3
	pistes cyclables	D	114	46
	jardins des horts	D	18	6
	Plan arbres	D	12	0
	Parc Baron	D	34	26
<b>SOLIDARITE ET SANTE</b>				
<b>ACTIONS SOCIALES</b>				
	Espace de solidarité Joséphine Baker	D	7	0
		S	82	0
<b>MOBILITE</b>				
<b>TRANSPORT COLLECTIF</b>				
	Pôle d'échange multi usages	D	10	3

en milliers d'euro		Mandaté	Reports	
<b>VIE DEMOCRATIQUE ET CITOYENNETE</b>				
<b>VIE CITOYENNE</b>				
	Conseils de quartier	D	24	16
	Espace France Service	D	9	137
	Equipement communication	D	5	2
	Cimetières	D	10	43
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>				
	Equipements	D	173	25
	Maison de quartier des Moulins Liots	D	1	10
		S	12	0
	Maison des associations	D	2	0
	Salle des fêtes de Charzais	D	0	31
<b>VIE DEMOCRATIQUE</b>				
	Hôtel de ville	D	2	11
	Mairie	D	0	16
<b>COMMERCE</b>				
	Les Halles	S	37	
<b>ACCESSIBILITE</b>				
	Accessibilité bâtiments	D	70	58
<b>GESTION PATRIMONIALE</b>				
	Economies d'énergie	D	43	203
	Eglises	D	24	23
		S	0	86
	Opération de restauration immobilière	D	15	3
		S	5	7
	OPAH et renouvellement urbain	D	0	7
	Acquisitions	D	23	7
	Aérodrome	D	43	52
	Conciergerie OPS	D	89	174
	Espace santé	D	0	26
	Divers patrimoines	D	99	98
	Prévention et sécurité	D	5	0
<b>MOYENS GENERAUX</b>				
	Equipement des services	D	108	2
	Parc véhicules	D	362	107
	Archives	D	0	3
	Informatique - équipements	D	26	15
	Informatique - déploiement haut débit	D	31	0
	Animations urbaines	D	0	32
	Prévention et sécurité	D	5	0
	Cautions (net)	D	1	0
<b>TOTAL</b>				
	DEPENSES	D	5 832	3 572
	SUBVENTIONS	S	1 100	93

### 4.3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En dehors des subventions qui sont affectés aux projets, le financement des investissements repose sur la CAF net, les ressources propres d'investissement et l'emprunt de la CAF qui représentent au total 3 225 k€.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023
CAF NET	1 707	2 211
+ RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT	1 185	996
+ EMPRUNT	1 100	18
<b>= FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>3 992</b>	<b>3 225</b>

Ce montant est inférieur de 1 507 k€ au besoin de financement conduisant à prélever sur l'excédent global de clôture qui s'élève alors à 4 143 k€.

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	3 992	3 225
- DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT	2 443	4 732
<b>= VARIATION EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>1 550</b>	<b>-1 507</b>

<i>en milliers d'euro</i>	2022	2023
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE N-1	4 101	5 650
+ VARIATION EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	1 550	-1 507
<b>= EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE N</b>	<b>5 650</b>	<b>4 143</b>

Cet excédent de clôture dépasse le besoin de fonctionnement des reports (2 520 k€) conduisant à un excédent de clôture net de 1 624 k€.

<i>en milliers d'euro</i>	2023
REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT	3 572
REPORTS DEPENSES FONCTIONNEMENT	41
REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT	1 093
<b>BESOIN FINANCEMENT REPORTS</b>	<b>2 520</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE NET</b>	<b>1 624</b>